

**COMMUNE DE SAINT-LAURENT**  
**CONSEIL MUNICIPAL 24 octobre 2023**

PRÉSENTS : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, MINER Bernadette, DELOGE-GIRAUDEAU Stéphanie, GODEFROY Fabien, TROUGNAC Marie-Claire, DELMAS Manon, CLUA Guy, LAFERRIERE Maxime.

ABSENTS : HENAFF Ludovic, LONDERO Bernard, FRAU Émilie, CUEVAS Patricia. BOUSQUET Thomas.

POUVOIRS : CUEVAS Patricia à DELOGE-GIRAUDEAU

Mme Bernadette MINER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lecture et approbation du PV du 21 août 2023.
- 2) Nouvelle convention avec le CDG47 « Accompagnement Numérique »
  - Résiliation de la convention « École Numérique » (intégré dans la nouvelle convention)
- 3) Nouvelle convention « Interim Territorial 47 » en remplacement de la convention Service Public d'Emploi Temporaire (SPET).
- 4) Proposition décision modificative de crédits.
- 5) Adhésion au groupement d'autorités concédantes de la future cuisine centrale pour la construction et l'exploitation d'une cuisine centrale.
  - Délégation de service public.
- 6) Rentrée scolaire 2024, organisation de la semaine scolaire : demande dérogation pour aménagement du temps scolaire réparti sur 4 jours hebdomadaire.
- 7) Proposition devis :
  - Élagage platanes.
  - Réfection mur bibliothèque.
  - Tir à l'arc.
- 8) Proposition de convention avec l'association pour le respect et la protection de l'animal (ARPA 47).
- 9) Harmonisation de la collecte des déchets.
- 10) Questions diverses.

Lecture et approbation du PV du 21 août 2023 :

- Mme DELOGE-GIRAUDEAU fait observer que sur la délibération concernant le passage à la comptabilité M57 il faut supprimer la mention « par anticipation ».
- M. CLUA n'approuve pas le paragraphe questions diverses concernant M. et Mme TELELIN.

Après ces observations le PV est approuvé.

Nouvelle convention avec le CDG 47 « Accompagnement Numérique » (Aide sur logiciels) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette convention.

Nouvelle convention avec le CDG 47 « Interim Territorial » (service remplacement d'agent) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette convention.

Proposition de décision modificative de crédits :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications de crédits.

Adhésion au groupement d'autorités concédantes de la future cuisine centrale (délégation de service public) :

Après lecture de la convention, discussion sur l'impact, le prix du repas et sur la gestion des réservations par le délégataire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame la Maire à signer les documents afférents au groupement d'autorités concédantes.

Organisation de la semaine scolaire :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (9 voix pour, 1 voix contre), décide de demander le renouvellement de l'aménagement du temps scolaire réparti sur 4 jours.

#### Proposition devis :

- ✓ Devis élagage platane : montant TTC 9 072 €,  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
  
- ✓ Devis réfection mur bibliothèque : Mise en attente pour réflexion.
  
- ✓ Devis socles cibles tir à l'arc : Quatrième fois vandalisées, plainte à la gendarmerie, en attente réponse de l'assurance. Décision de l'A. S. L. de déménager les cibles contre le mur de l'atelier municipal.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### Convention chats errants avec l'A. R. P. A. 47 :

Pour la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants, relâchés sur le lieu de capture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette convention.

#### Harmonisation de la collecte des déchets :

Information et flyers répartis pour distribution. Fin de ramassage aux portes à portes le 06 novembre 2023.

#### Opération façades :

L'opération va être ouverte pour les cinq prochaines années, mais la Communauté de Communes des Coteaux et du Confluent de Prayssas n'a pas encore délibéré.

#### Questions diverses :

L'étude énergétique de l'école se fera fin 2023 / début 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 20 h 52.